

# DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

#### DMSC-2022-10-02

#### **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET: Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert organisé par monsieur Jean-Louis RÉ – Président de l'association « Arts, Théâtre, Monuments » - ATM - le samedi 17 décembre 2022

## Le Maire de la Commune de Sisteron,

**VU** la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la proposition de monsieur Jean-Louis RÉ, Président de l'association « **ATM** » domicilié à 04200 Sisteron 1 allée de Verdun, organisateur du concert cité en objet.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour l'organisation d'un concert le samedi 17 décembre 2022 à 18 heures.

### DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Damedes Pommiers pour le concert organisé par monsieur Jean-Louis RÉ, Président de l'Association « **ATM** » devant avoir lieu le samedi 17 décembre 2022 à 18 heures.

ARTICLE 2 : La mise à disposition est gratuite le samedi 17 décembre 2022 de 8 heures à minuit.

**ARTICLE 3**: Celle-ci sera applicable dès notification.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Jean-Louis RÉ, cité ci-dessus.

Fait à Sisteron, le 21 novembre 2022

Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU